



Proces verbal AG - nom des copropriétaires

Par **L Isoise**, le **28/04/2016** à **17:51**

Bonjour,

Est-ce que le syndic doit obligatoirement mentionner le nom des copropriétaires et leur vote sur le procès verbal d'AG, ou bien peut-il simplement noter le nombre de pour, de contre, et d'abstenus, sans avoir à préciser leur nom ?

Merci pour votre réponse.

Par **Lag0**, le **28/04/2016** à **20:33**

Bonjour,

Seuls les noms des copropriétaires qui ont voté contre ou qui se sont abstenus sont notés.